



Affichée le  
4 octobre 2024

Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy

## Conseil de Communauté de communes

### Extrait du registre des délibérations Séance du 24 septembre 2024

Conseillers en exercice : 38  
Conseillers titulaires présents : 32  
Pouvoirs : 6  
Votants : 38

Date de convocation : 16 septembre 2024  
Date d'affichage : 16 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre septembre à vingt heures, le Conseil de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts, en application des articles L. 5211-1 et L.5211-2 du Code général des collectivités territoriales, s'est réuni dans la salle Horizon d'Ozoir-la-Ferrière, sous la Présidence de Monsieur Jean-François Oneto, Président.

Monsieur le Président passe la parole à Madame Christelle Gomes, responsable du secrétariat général de la Communauté de communes, qui procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

#### **Etaient présents :**

Monsieur ONETO Jean-François, Monsieur GAUTIER Laurent, Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul, Monsieur PAPIN Michel, Madame FONTBONNE Anne-Laure, Monsieur DEBACKER Jean-Claude, Madame FLECK Christine, Madame GAIR Laurence, Monsieur MONGIN Claude, Monsieur SCHMIT Benoit, Madame BARNET Suzanne, Madame MÉLÉARD Josyane, Monsieur GHOZLAND Cyril, Madame BOURLON Chantal, Monsieur SALMON Patrick, Madame MORELLI Marie-Laure, Monsieur BARIANT Jean-Pierre, Monsieur BENSAL Malek, Monsieur WITTMAYER Bruno, Madame PALOMARES Aline, Madame COURTYTERA Véronique, Monsieur GREEN Alain, Monsieur BAKKER Hubert, Madame LONY Eva, Monsieur KHALOUA Madani, Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie, Madame LENOIR Isabelle, Monsieur BENOIT Dominique, Madame CAPIROSSI Pascale, Madame CHABANON-DEGUELLE Sophie, Monsieur DOARÉ Louis-Jean, Madame ROUEN Dominique

#### **Avaient donné pouvoir :**

Madame CADART Anne-Marie à Madame BOURLON Chantal  
Monsieur VORDONIS Patrick à Monsieur GHOZLAND Cyril  
Monsieur MARCOUX Frédéric à Madame BARNET Suzanne  
Madame DEVRIENDT Laëtitia à Madame PALOMARES Aline  
Monsieur MATHÉROT Olivier à Monsieur GARCIA ROBIN Jean-Paul  
Madame BADOZ-GRIFFOND Yvonne à Madame SPRUTTA-BOURGES Nathalie

Le Conseil communautaire, réuni à la majorité de ses membres, a désigné, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, Madame Josyane Méléard, secrétaire de séance.

**Département de Seine-et-Marne - Arrondissement de Torcy**

**DÉLIBÉRATION N°047/2024**

**OBJET : MISE EN ŒUVRE DES LIGNES DIRECTRICES DE GESTION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LES PORTES BRIARDES ENTRE VILLES ET FORÊTS**

**Le Conseil communautaire,**

**Entendu** l'exposé de Madame Josyane Méléard, vice-présidente en charge de l'administration générale, relatif à la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** le Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le Code général de la fonction publique et notamment son article L2 ;

**Vu** la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la Fonction Publique, notamment son article 30 ;

**Vu** le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 relatif aux Lignes Directrices de Gestion et à l'évolution des attributions des commissions administratives paritaires, notamment ses articles 13 à 20 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2009 n°179 en date du 24 novembre 2009 portant création de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts entre les communes de Férolles-Attilly, Gretz-Armainvilliers, Lésigny et Ozoir-la-Ferrière ;

**Vu** l'arrêté préfectoral DRCL-BCCL-2012 n°128 en date du 31 octobre 2012 portant extension du périmètre de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts à la commune de Tournan-en-Brie ;

**Vu** l'arrêté préfectoral 2018/DRCL/BLI/37 en date du 20 avril 2018 portant modification des statuts de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts ;

**Vu** la délibération n°15/2020 du Conseil communautaire en date du 9 juillet 2020 autorisant Monsieur le Président à accomplir certains actes de gestion au titre de l'article L. 5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

**Vu** le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité territoriale, annexé et partagé en commission « Administration générale » et en Bureau communautaire ;

**Vu** l'avis du Comité social territorial dans sa séance du 27 août 2024 ;

**Considérant** l'avis favorable de la commission « Administration générale » en date du 5 septembre 2024 ;

**Considérant** l'avis favorable du Bureau communautaire en date du 17 septembre 2024 ;

**Considérant** que les modalités de mise en œuvre sont définies par le décret n°2019-1265 du 29 novembre 2019 qui prévoit que les Lignes Directrices de Gestion :

- Déterminent la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines ;
- Fixent les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels ;

**Considérant** que ces Lignes Directrices de Gestion constituent le document de référence pour la gestion des ressources humaines de la collectivité territoriale ;

**Considérant** qu'elles peuvent faire l'objet de révisions à tout moment, après avis du Comité social territorial du Centre de gestion de Seine-et-Marne ;

**Considérant** que dans chaque collectivité et établissement public, les Lignes Directrices de Gestion sont arrêtées par l'Autorité territoriale ;

**Considérant** le souhait de l'Autorité territoriale d'en informer les membres du Conseil communautaire ;

**APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,**

- **Prend acte de la mise en œuvre des Lignes Directrices de Gestion de la Communauté de communes Les Portes briardes entre villes et forêts.**

**Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,**

**Ont signé au registre des délibérations les membres présents.**

**Pour extrait conforme,  
Ozoir-la-Ferrière, le 24 septembre 2024**

**Le Président,  
Jean-François Oneto,**



**La secrétaire de séance,  
Josyane Méléard,**

A blue ink signature of Josyane Méléard.